



Centre de vacances BDK Organisation ASBL

Règlement d'ordre d'intérieur

(2018/2019)

Table des matières

1. Identification du pouvoir organisateur
2. Projet pédagogique
3. Périodes
4. Lieux et adresses
5. Coordination site et personnes de référence.
6. Accessibilité au centre de vacances
7. Répartition des groupes
8. Les activités
9. Garderies gratuites
10. Repas et boissons
11. Temps de repos
12. Vêtements et matériel à prévoir
13. Déplacements à l'extérieur
14. Dispositif d'urgence
15. Usage de médicaments et accidents
16. Règles de vie au sein du centre de vacances BDK
17. Votre avis nous intéresse

1. Identification du pouvoir organisateur

Les centres de vacances d'Arlon et de Waremme sont gérés par BDK Organisation ASBL dont le siège social est situé rue du Boquillon 48 à B-6860 Mellier.

Notre site www.mybdk.be comporte toutes les informations nécessaires et relatives aux stages.

Nous sommes joignables au +32(0) 63/43.30.49 du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Nous répondrons avec plaisir à toutes vos questions. Vous pouvez également envoyer un mail à belgique@bdkstages.be.

2. Projet pédagogique

La mission du projet pédagogique consiste à contribuer à l'encadrement, à l'éducation et à l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires. Il est disponible sur simple demande auprès de BDK Organisation ASBL, disponible auprès des coordinateurs du centre de vacances pendant son fonctionnement et consultable sur le site internet www.mybdk.be.

3. Périodes

BDK propose des activités à chaque période de congés et de vacances scolaires, à savoir :

- Congé d'automne (Toussaint)
- Vacances d'hiver (Noël et Nouvel An)
- Congé de détente (carnaval)
- Vacances de printemps (Pâques)
- Vacances d'été (juillet / août)

4. Lieux et adresses

Notre centre de vacances est présent sur différents sites :

ARLON - ITELA	Institut Technique Etienne Lenoir d'Arlon	Chemin de Weyler 2 6700 ARLON
ARLON - ISMA	Institut Sainte Marie d'Arlon	Route de Bastogne 33 6700 ARLON
WAREMME	Pôle Ballons	Chaussée Romaine 67 4300 WAREMME
ARLON - COVA	COVA	Chemin de la Hart 6700 BONNERT

5. Coordination site et personnes de référence.

ARLON - ITELA	PENING Thibaut	+32(0) 475/39.38.78
ARLON - COVA	ROBERT Alan	
WAREMME	THOMAS Ingrid MASSOT Sacha	+32(0) 487/17.71.47 +32(0) 497/18.23.46
ISMA		+32(0) 476/45.98.98

Rôles des coordinateurs :

- Pening Thibaut : recrutement moniteurs, gestionnaire administratif, financier et logistique des centres de vacances
- Robert Alan : encadrement pédagogique / projet d'animation
- Pecheur Colin : gestionnaire administratif
- Massot Sacha : encadrement pédagogique / gestion du centre de vacances
- Thomas Ingrid : encadrement pédagogique

6. Accessibilité au centre de vacances

Les centres de vacances de l'ITELA et de Waremme sont accessibles à tous les enfants âgés de 3 à 15 ans

Le centre de vacances de l'ISMA accepte les enfants à partir de 2½ ans.

Les stages de football sont accessibles pour les enfants de 6 à 15 ans.

Seuls les enfants propres sont acceptés.

- Enfants porteurs d'handicaps

Le centre de vacances accepte des enfants de type 1 (retard mental léger) et type 3 (troubles du comportement).

Nous demandons cependant aux parents de nous expliquer la spécificité de l'handicap de l'enfant lors de l'inscription afin d'organiser au mieux son intégration.

Nous ne sommes pas en mesure d'accepter des enfants handicapés moteurs en raison des infrastructures qui ne s'y prêtent malheureusement pas.

- Maladies contagieuses

Les enfants victimes de maladies contagieuses seront écartés. Une attention particulière doit être portée à la contagiosité lors de l'examen préalable à l'entrée de l'enfant en centre de vacances. En effet, le report de l'entrée en milieu d'accueil peut être exigé en attendant la disparition de certains symptômes, la confirmation d'un diagnostic ou la fin d'une période d'incubation (varicelle).

- Pédiculose (présence de poux sur la tête)

Les poux ne sont pas en exclusivité dans les écoles. Toutes les collectivités peuvent malheureusement rencontrer un problème de poux. C'est une problématique délicate car elle crée parfois des stigmatisations de certains enfants et de leur famille. Dans la plupart des cas, une fois le traitement entamé, les enfants ne sont plus contagieux.

Les parents seront informés du problème à la fin de la journée et devront réaliser le traitement le soir :

- Peignage des cheveux mouillés avec peigne à poux.
- Traitement local avec un pédiculicide : shampoing à base de Pyrethriinoïdes, lotion à base de Malathion.

Si le traitement a été effectué, l'enfant sera accueilli le lendemain pour participer aux activités. Une éviction de 24 heures pourra être envisagée en cas de pédiculose massive.

7. Répartition des groupes

Les groupes sont répartis de la manière suivante : 3/5 ans (2 ½ à l'ISMA), 5/7 ans, 7/12 ans, 7/15 ans, 10/15 ans et 12/15 ans. Si le nombre d'enfants le permet, nous subdiviserons les catégories reprises ci-dessus en sous-groupe d'enfants de la même tranche d'âge.

8. Les activités

Les activités commencent à 9h et se terminent à 16h30. Les enfants doivent impérativement être présents pour 8h45 au plus tard afin de ne pas perturber le début des activités.

Exemple d'une journée type (nous tenons bien entendu compte des besoins de l'enfant pour les breaks et autres temps libres).

09h00 : début des activités

10h30 : collation

10h45 : reprise des activités

12h00 : repas de midi

12h45 : reprise des activités

Moment de détente ou de repos pour les plus petits

15h00 : collation

15h15 : reprise des activités

16h15 : fin des activités

16h20 : rassemblement dans les locaux de garderie pour l'accueil des parents, retour au calme, évaluation collective de la journée.

Une demi-journée est consacrée au thème du stage, l'autre demi-journée, les enfants découvriront une multitude d'activités artistiques, ludiques et sportives.

Dans le courant de la semaine précédant la venue de votre enfant en stage, un mail explicatif vous sera envoyé.

A l'ITELA, sauf pour les groupes 3/5 ans, une heure de piscine est prévue chaque jour. A l'ISMA, sauf pour les groupes 3/5 ans, une sortie hebdomadaire sera organisée à la patinoire pendant les congés d'hiver.

9. Garderies gratuites

BDK organise des garderies gratuites durant toutes les périodes de stages.

Juillet et août : de 7h30 à 9h et de 16h30 à 19h

Autres périodes : de 8h à 9h et de 16h30 à 18h

Ce service est presté BÉNÉVOLEMENT par nos moniteurs et coordinateurs, il est impératif de respecter ces horaires.

Tout retard sera pénalisé d'une indemnité forfaitaire de 10 € par tranche de 10 minutes payable comptant. Les parents sont tenus de respecter ces conditions, dans le cas contraire BDK s'autorise le droit de refuser votre enfant sans aucun remboursement possible.

Attention les garderies pour les stages de football sont organisées de 8h à 9h et de 16h30 à 18h, quelle que soit la période de l'année.

Si vous ne récupérez pas vous-même votre enfant, il est obligatoire de compléter le document « d'autorisation parentale », téléchargeable sur notre site Internet qui autorise une tierce personne à le récupérer à votre place.

10. Repas et boissons

Nous vous demandons de fournir une gourde à vos enfants. Ils disposeront d'eau potable tout au long de la journée.

N'oubliez pas de prévoir les collations pour les pauses du matin et de l'après-midi.

Nous insistons sur le fait d'éviter le « suremballage ». Une boîte à tartine contenant gâteaux ou fruits sera préférée.

Pour le repas, trois possibilités s'offrent à vous :

- Casse-croûte de la maison 0 €/semaine
- Sandwiches 20 €/semaine
- Repas chauds 30 €/semaine

Les repas sont à commander lors de l'inscription. Par souci d'organisation, le choix des repas se fait par semaine complète. Il est impossible de le modifier en cours de semaine.

Si vous souhaitez adapter le régime alimentaire de votre enfant, en cas d'allergie, de végétarisme ou par convictions religieuses, merci de nous en informer dans la case commentaire lors de l'inscription et de le mentionner au moniteur responsable lors de votre arrivée.

11. Temps de repos

Un espace adapté au repos est aménagé pour les groupes de 2,5 ans à 5 ans. Pour les enfants qui en ressentent le besoin, une sieste est proposée après le repas. Pour les autres, des activités plus calmes sont prévues : lecture d'histoires, dessins, promenades, etc.

12. Vêtements et matériel à prévoir

Nous vous demandons de prévoir l'équipement et le matériel de votre enfant en fonction du thème du stage et de la météo. Voici une petite check-list de l'équipement utile à prévoir :

- 3/5 ans et 5/7 ans : des vêtements de rechange en cas de petits accidents, langes, lingettes...
- Maillot, essuie et bonnet de bain pour la piscine

- Football : coupe-vent, training, maillot, short, chaussettes hautes, protège-tibia, chaussures de foot à crampons.
- Vélo : prévoir un vélo en bon état (pneus gonflés, freins en état, etc.), petites roues (pour les groupes d'initiation), casque, genouillères.
- Fort boyard, Koh Lanta et autres stages aventure : vêtements et chaussures de rechange.
- Paintball / laser game : chaussures de marche ou à crampons, pantalon long obligatoire.
- Stage nature : vêtement outdoor

Dans tous les cas, si un stage demande du matériel spécifique ou un équipement adapté, vous en serez avertis par un mail explicatif dans le courant de la semaine précédant le stage.

Il est également important de prendre en considération les conditions climatiques. Par tous les temps, nous vous demandons de prévoir un coupe-vent, des vêtements de rechange, etc. En été, pensez à prévoir casquette, chapeau, crème solaire, etc.

Nous vous conseillons d'inscrire le nom et le prénom de votre enfant sur tous les objets lui appartenant (sac, manteau, vêtements, etc.).

13. Déplacements à l'extérieur

Dans le cadre de certaines activités (sortie paintball, ferme pédagogique, maison de la pêche, etc.), les enfants peuvent être amenés à se déplacer à l'extérieur du site. Nous vous tiendrons informés des dispositions à prendre si une modification de l'horaire devait avoir lieu ou si un nouveau lieu de rendez-vous devait être fixé.

14. Dispositif d'urgence

En cas d'urgence, chaque centre de vacances appliquera le plan d'urgence inhérent à l'établissement dans lequel il se trouve.

Des consignes de sécurité, affichées en nombre et facilement accessibles, renseignent le personnel encadrant sur la conduite à suivre en cas d'incendie ou autres.

En cas d'alarme, l'ordre sera d'évacuer les occupants, de suivre les itinéraires d'évacuations et de se rendre au lieu de rassemblement en attendant l'interventions et les consignes des secours.

15. Usage de médicaments et accidents

- Usage de médicaments

Les animateurs et coordinateurs disposent d'une boîte de premiers secours. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient : du paracétamol, du désinfectant, une pommade réparatrice en cas de brûlure solaire et calmante en cas de piqûre d'insectes.

Les membres du personnel du centre de vacances ne sont pas habilités à administrer des médicaments aux enfants. Ils sont autorisés à le faire uniquement sur base d'un certificat médical les y autorisant.

En cas d'urgence, les parents/tuteurs légaux seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et si l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur consentement.

Les parents/tuteurs légaux, marquent donc leur accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de leur enfant par le responsable du centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. Vous autorisez le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale.

16. Règles de vie au sein du centre de vacances BDK

Les moniteurs sont chargés de l'animation et de la surveillance des enfants. Tous les actes posés dans ce cadre devront être en conformité avec les prescriptions du projet pédagogique.

Afin de permettre au personnel du centre de vacances d'exercer correctement son travail, l'enfant est soumis à son autorité.

Les premiers moments de la semaine serviront à rappeler et expliquer le règlement général de la semaine. Ensuite, moniteurs et enfants élaboreront les règles du « bien vivre ensemble ». Une charte de groupe sera donc établie.

Il est important à nos yeux que les enfants s'approprient ces règles et que l'adulte s'en porte garant.

Règles générales du centre de vacances :

Le respect des autres et des choses est de rigueur pour tous et à tout moment. En application de cette règle, il est indispensable de respecter les autres dans leur différence, d'utiliser les lieux et le matériel conformément à leur usage, d'adopter les règles d'hygiène, d'observer le calme pendant les périodes de sieste et de repas. Il est interdit de fumer. Toutes les règles de bienséance sont d'application.

Nous ne tolérerons pas les actes de vandalisme, les vols, les actes et les paroles racistes, tout ceci pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'au renvoi définitif du centre de vacances. Tout autre acte de quelque forme que ce soit, ou attitudes discriminatoires comme l'antisémitisme, l'homophobie, le sexisme, l'islamophobie, etc. ainsi que des symboles correspondants seront sévèrement réprimés par l'organisation.

Le non-respect manifeste des règles de vie, ainsi que tout comportement incorrect ou indiscipliné des enfants, fera l'objet d'un avertissement adressé en fin de journée aux parents ou tuteurs légaux via le coordinateur.

En fonction de la gravité des faits, le coordinateur ou responsable du centre de vacances peut décider d'infliger une exclusion temporaire, voire une exclusion définitive de l'enfant concerné.

17. Votre avis nous intéresse

BDK est un centre de vacances qui évolue sans cesse. Afin de nous améliorer et d'être encore plus proche de ce que vous attendez de nous, un questionnaire en ligne est présent sur notre site internet. N'hésitez donc pas à nous donner votre avis. Nous prendrons en considération vos différentes remarques afin d'améliorer la qualité de nos stages.

L'inscription à l'un de nos stages implique l'adhésion au règlement d'ordre intérieur et aux conditions générales.

**BDK Organisation ASBL - Rue du Boquillon, 48 - B-6860 Mellier
Tél.: +32 63/43.30.49 - du lundi au vendredi de 8h à 18h00
Internet : www.bdkstages.be - Email : belgique@bdkstages.be**